

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 82

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération du 25 mars 2016** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- les adhésions du Conseil Départemental (Direction de la Culture et ses établissements) aux organismes listés ci-dessous :
 - o Association Vœux d'artistes
 - o Association Culture et Départements
 - o Pôle Industries culturelles et patrimoines
 - o Fédération des Ecomusées et des Musées de Société
 - o Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques (CAREL)
 - o Club des Utilisateurs Orphée (CUTO)
 - o Images en bibliothèques
- le versement des cotisations correspondantes.

2.1 - L'association Vœux d'Artistes PACA (Unité de Direction de la Direction de la Culture)

Cette association à but non lucratif a été fondée en 1993 avec pour objectif de permettre aux services des hôpitaux d'enfants spécialisés en hématologie et oncologie pédiatriques de faire avancer la recherche médicale sur les cancers et leucémies de l'enfant et d'améliorer leurs conditions d'hospitalisation.

Pour ce faire, elle met en vente des œuvres originales au prix unique de 111€.

La totalité du produit net de ces manifestations est versée aux services hématologie et oncologie pédiatriques des hôpitaux pour enfants de chaque ville d'accueil de la manifestation.

L'adhésion à l'association, d'un montant de 30 €, est obligatoire pour accéder aux ventes.

Si le Conseil départemental envisage d'acquérir des œuvres à l'occasion de la manifestation « VŒUX D'ARTISTES » qui se tient habituellement en novembre à la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art de Marseille, l'adhésion est nécessaire. Toutefois, le versement de la cotisation n'interviendra en 2016 que si le Conseil départemental se porte acquéreur d'une ou plusieurs œuvres.

2.2 - L'association Culture et départements (Unité de Direction de la Direction de la Culture)

Fondée en 1991 sur la base d'une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales, l'association regroupe les responsables culturels départementaux (directeurs de la culture et directeurs d'offices culturels départementaux). Elle s'est fait connaître par l'organisation de colloques au Sénat. Les thèmes abordés sont les communes, le patrimoine, la diffusion du spectacle vivant, le partenariat contractuel, les enjeux des politiques culturelles.

L'association travaille également de façon plus décentralisée, par l'organisation de colloques en région, ou en accolant un séminaire de travail national à un forum ou colloque organisé localement par un conseil départemental.

Elle entretient des relations avec un certain nombre d'associations nationales de professionnels (Arts Vivants et Départements, ABBDP, OPC) ou d'élus (ADF, FNCC). Elle est membre fondateur de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles (FNADAC) dont elle assure la Présidence.

L'adhésion à l'association s'élève à 500 €

2-3 Le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines (PICP) (pour le MDAA et le Museon Arlaten)

Le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines est un projet initié par la CCI du Pays d'Arles, l'Etat et la ville d'Arles.

C'est un véritable outil fédérateur et de développement pour les acteurs intervenants dans toutes les phases successives de la valorisation d'un territoire, de ses patrimoines et de ses cultures.

Aujourd'hui, ce réseau dynamique regroupe une centaine d'acteurs : entreprises, associations, laboratoires de recherches, établissements d'enseignement supérieur, institutions patrimoniales et manifestations culturelles internationales.

Ses membres sont spécialisés dans la valorisation et la préservation, la transmission et la diffusion des patrimoines et des cultures : patrimoine bâti et culturel, gestion du patrimoine environnemental et des paysages, de l'image, des multimédias, des spectacles et de l'événementiel.

Ses objectifs sont multiples

- Structurer la filière tout en favorisant les échanges,
- Identifier les compétences,
- Valoriser le savoir-faire des membres,
- Générer des actions collectives et soutenir des projets innovants.

L'adhésion annuelle à cette institution s'élève à 360 € pour le Museon Arlaten et à 720€ pour le MDAA.

2-4 La Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS) (pour le Museon Arlaten)

La Fédération est un réseau d'établissements patrimoniaux innovants à but non lucratif, impliqués dans l'économie sociale et solidaire et le développement local.

Le réseau fédère des structures plaçant l'homme et le territoire au centre de leurs projets et s'intéressant aux faits de société tels que l'évolution du monde rural, les cultures urbaines, la recomposition des territoires, le développement durable...

Les missions de cette fédération sont :

- Animation du réseau d'établissements patrimoniaux
- Réflexions et formations sur leurs pratiques muséales
- Renforcement de la reconnaissance des écomusées et musées de société et de leur philosophie
- Veille documentaire sur les écomusées et musées de société et mise en échange.

L'adhésion annuelle à cette institution est de 200 €

2-5 Réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques C.A.R.EL (pour la Bibliothèque départementale)

L'association est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques, structuré notamment autour un outil collaboratif en ligne.

L'association a pour objet de :

- contribuer à améliorer les offres éditoriales, les systèmes d'information, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, à développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques, ainsi que l'observation des usages ;
- évaluer et faire évoluer des offres de ressources numériques, les services associés et les modalités d'accès à ces offres sans intervention de l'association dans la négociation entre les fournisseurs et les membres de l'association
- contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les fournisseurs;
- contribuer au développement d'une offre accessible aux personnes en situation de handicap ;
- favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications numériques à destination des bibliothèques de lecture publique.

L'adhésion à l'association s'élève à 50 €.

2-6 Club des Utilisateurs Orphée C.U.T.O (pour la Bibliothèque départementale)

Le CUTO, constitué en 1997, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, regroupant des utilisateurs, de langue française, des logiciels "ORPHEE" de gestion de bibliothèques.

Ses buts sont de:

- Fournir un forum à ses membres
- Fournir à ses membres un moyen de communication direct et officiel avec :
 - o les développeurs, pour les problèmes relevant de leur compétence,
 - o d'autres associations,

- les pouvoirs publics,
- tout autre organisme public, para public ou privé traitant de problèmes liés à l'utilisation desdits moyens informatiques.
- Mettre en commun les efforts des bibliothécaires de l'association pour la définition, le développement et l'optimisation desdits moyens informatiques.
- Favoriser l'information de ses membres sur toutes les évolutions technologiques des traitements automatisés de l'information en bibliothèque.

L'association ne pourra prendre aucune décision d'ordre technique ou financier ni l'imposer aux membres.

L'adhésion à l'association s'élève à 200 €

2-7 Images en bibliothèques (pour la Bibliothèque départementale)

Créée en 1989, Images en bibliothèques est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques.

Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier.

Images en bibliothèques a une triple vocation :

- Valoriser les collections cinématographiques en rendant accessible au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel ;
- Œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle. Elle coordonne la mise en œuvre d'une action d'ampleur nationale, le Mois du film documentaire qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs de la culture et de l'éducation ;
- Animer le réseau des "bibliothécaires de l'image", en encourageant la réflexion sur la communication des œuvres et en facilitant les échanges interprofessionnels et le partage de l'information. Elle dispense également des formations au plus près des besoins en compétences

L'adhésion à l'association s'élève à 100 €

III – INCIDENCE FINANCIERE

La dépense correspondante sera engagée sur les crédits suivants dont la dotation est suffisante :

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Unité de Direction	10283	Participations culturelles diverses	011-311-6281	530 €

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Musée départemental Arles antique	10679	Action culturelle et éducative MDAA	011-314-6281	720 €

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Museon Arlaten	10014	Action patrimoniale – Museon Arlaten	011-314-6281	560€

Adhésion	N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
Bibliothèque départementale	10144	Développement des ressources documentaires	011-313-6281	350 €

IV – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL